

FORMATION HÉLICICOLE

« Initiation à l'élevage d'escargots »

Objectif :

Apporter des bases de réflexion sur la production hélicicole et informer les stagiaires sur la réalité de la profession

Public :

Jeunes et adultes désirant créer un élevage d'escargots amateur ou bien découvrir cette activité avant d'entreprendre une formation qualifiante

Modalités d'organisation :

Dates de formation : **du lundi 30 mars 2026 au vendredi 03 avril 2026**

Durée totale de la formation : 35 heures

Lieu de déroulement de l'action : CFPPA de La Motte-Servolex (73290)

Recrutement : simple inscription (coupon à compléter et à renvoyer avec 1 rib par mail : geraldine.martins@educagri.fr)

Possibilité de restauration le midi au self (hors période de vacances scolaires) ou coin cuisine sur le site avec plaque, frigo, micro-ondes, ...

Contenu de la formation

- Connaissance biologique de l'escargot
- Présentation des principales techniques d'élevage
- Rentabilité d'un élevage d'escargots
- Visites d'élevages

Validation : Attestation de formation

Coût et financement : 630 €

PAS DE POSSIBILITÉ D'HÉBERGEMENT DANS L'INTERNAT DU CFPPA

Contact :

Christophe SIMONCELLI

Responsable de Formation

04 79 25 42 02

christophe.simoncelli@educagri.fr

Géraldine MARTINS

Assistante Administrative de la Formation

04 79 25 42 02

geraldine.martins@educagri.fr

CFPPA Savoie - Bugey 1031 Av Charles Albert - Domaine Reinach
73290 La Motte-Servolex
Tél. : 04 79 25 42 02

cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr - www.reinach.fr

IMPORTANT

Modalités de règlement

La facture correspondant au coût total de la formation sera envoyée à l'issue de la prestation. Le règlement sera fait par chèque à réception de la facture, à l'ordre de l'agent comptable de l'EPLEFPA de Chambéry - La Motte Servolex », et sera encaissé à réception.

Si le stagiaire souhaite demander une prise en charge financière par France travail, le devis doit être validé par lui-même puis par son conseiller avant la date de démarrage de l'action.

En cas de prise en charge financière directe par un partenaire (OPCO, FAFSEA Ocapiat, VIVEA ou autres), la facturation sera réalisée auprès du Partenaire conformément au document contractuel signé par le partenaire avant l'entrée en formation. A noter que pour une prise en charge VIVÉA le reste à charge sera de 35 euros à régler également par chèque,

En cas d'absence d'accord de prise en charge la veille du démarrage de l'action, la formation sera facturée au stagiaire et devient exigible auprès du stagiaire.

Dédit ou abandon

En cas de dédit par le stagiaire, sur justificatif légal, il sera procédé au remboursement des frais payés.

COUPON + RIB
À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AU
CFPPA –par mail : geraldine.martins@educagri.fr
ou par courrier : Géraldine MARTINS- 1031 av CHARLES ALBERT - DOMAINE REINACH –
73290 LA MOTTE-SERVOLEX
(Une convention numérique à signer vous sera envoyée par la suite)

NOM : **PRÉNOM :**

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Date de naissance : Lieu de naissance + CP :

Je m'inscris à la formation
« Initiation à l'élevage des escargots »
qui se déroulera du 30 mars 2026 au 03 avril 2026

Date : / /

SIGNATURE :

Financements : (merci de cocher ci-dessous)

- Autofinancement
- France travail
- Vivéa
- Autres (préciser) :

